

(A remplir par la Mairie)

N° de l'autorisation AT 003 403 26 00002

Le cas échéant n° de la demande effectuée au titre du code de l'urbanisme (écrit dans le code de l'urbanisme aux articles A423-1 et suivants) : _____

Identité et adresse du demandeur : SCF
2 rue Colombeaux
03 000 000 000

Date de dépôt de la demande : 21.05.2026

Le projet est autorisé à défaut de réponse dans le délai de quatre mois sous réserve des dispositions exposées ci-dessus

Cachet de la mairie, date et signature :

Le Maire,
Guy LABEE.

REÇU LE
21 MAI 2026



Délais et voies de recours : le délai de recours devant le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la décision autorisant ou refusant l'autorisation ou, en cas de décision tacite, à compter de la date à laquelle la décision aurait dû être notifiée (dès lors que le dossier avait été complété). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>